

Syndicat des Territoriaux & ICT

Ville de Marseille & CCAS

4, Boulevard Henri Boule 13004 Marseille - ☎ : 04 91 36 20 73

Email : cgtydm@free.fr et cgtiictdm@free.fr

Marseille le 6 septembre 2021

LA CGT a rencontré l'administration à plusieurs reprises dans un dialogue ouvert, transparent et égalitaire entre toutes les organisations syndicales.

Nos actions :

Écoles et crèches : Préavis de grève pour la reconnaissance de la pénibilité des métiers et des conditions de travail des agents des écoles et des crèches marseillaises, si catastrophiques par rapport au reste des municipalités en France.

Nous demandons une dérogation au temps de travail annuel.

Après les actions courant 2020, un nouveau préavis de grève a été déposé à partir du 2 septembre et jusqu'au 30 septembre.

Une importante délégation **CGT** a été reçue par l'administration. Un rendez-vous nouveau est donné le 8 septembre pour statuer sur cette revendication et trouver un accord.

Parcs et jardins : Dépôt d'un préavis de grève pour la demande de maintien de la coupure méridienne intégrée dans le temps de travail.

L'administration nous a écouté et prolonge le principe de pause intégrée jusqu'en décembre (période de réorganisation des missions des surveillants de parcs).

Suite à ces annonces, le préavis a été suspendu.

Mesures obligatoires Pass Sanitaire dans les établissements recevant du public :

La CGT s'oppose aux éventuelles suspensions de salaire à l'encontre des agents ne pouvant présenter un pass complet et à l'utilisation du téléphone personnel des agents en charge du contrôle d'accès du public.

La collectivité fait le choix de la bienveillance jusqu'au 15 octobre pour l'application des mesures gouvernementales :

Les agents des ERP doivent pouvoir bénéficier de souplesse

1. Possibilité de dépôt de congés si les missions de service public le permettent.
2. Possibilité de télétravailler pour les tâches éligibles.
3. Possibilité de repositionnement sur des tâches nécessaires au service le temps de mettre à jour son pass sanitaire.

NB : les animateurs ne sont pas soumis au pass dans les structures d'accueil (Cf. texte Jeunesse et sport)

Pour les contrôles :

Les agents chargés du contrôle du public doivent bénéficier d'un téléphone professionnel pour scanner les QR codes (demande accordée : faire remonter les besoins auprès des encadrants).

Agents en ASA : la date limite de dépôt des congés pour 2021 est reportée au 30 Mai 2022

Pas d'annonce gouvernementale de date de reprise des agents en ASA.

LA CGT RESTE A VOS COTES POUR VOUS INFORMER ET VOUS SOUTENIR EN CETTE PÉRIODE DIFFICILE